

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.11.2017
 Date d'affichage du compte-rendu : 27.11.2017
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le vingt novembre deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Annie **GONNORD**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS : M. Arthur **JONES** et Mme Ginette **HAYE** qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Sylvie **COUTEAU** et Mme Jacqueline **LORET** pour voter en leurs lieu et place.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane **VASLIN**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et témoigne d'une pensée pour Madame Ginette Haye dont l'époux vient de décéder.

Après adoption du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

FIXATION DES TARIFS DE L'EAU 2018

Monsieur le Maire commente la proposition de tarifs de la surtaxe communale 2018, établie par la commission Finances-Marchés Publics au vu de la prévision de compte administratif 2017 et du projet de budget 2018 du budget annexe du service des eaux. Il fait état de l'audit patrimonial qui donnera lieu à travaux.

Après en avoir délibéré, sur proposition unanime des membres de la commission, motivée par la situation budgétaire qui peut permettre cette décision

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de reconduire le prix 2017 de la part fixe (compteur)
- Décide d'appliquer une baisse de la surtaxe communale, pour la 2^{ème} année consécutive (tarif fixé en 2017 à 0.83 € contre 0.85 € en 2016) et fixe ainsi le tarif au m3 à 0.80 € (baisse de 3 centimes).

Le tarif 2018 se décompose ainsi :

	2017	2018	différence	Pourcentage de la variation
VEOLIA part fixe	39,44 €	39,56 €	0,120 €	0,30%
Commune part fixe	45,50 €	45,50 €	-	0,00%
Total part fixe	84,94 €	85,06 €	0,120 €	0,14%
VEOLIA part variable	0,845 €	0,857 €	0,012 €	1,40%
commune part variable	0,830 €	0,800 €	-0,030 €	-3,75%
total part variable	1,675 €	1,657 €	-0,018 €	-1,09%
facture pour 120m²	285,94 €	283,90 €	-2,040 €	-0,72%

EFFACEMENT DES RESEAUX PLACE MALESHERBES ET ABORDS ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur Patrick Coirault membre de la commission « Finances – Marchés Publics » présente ce dossier.

Il rappelle l'objet de la consultation menée : Effacement des Rues Hyppolyte Hairault, Rue Gontand Biron et Place Malesherbes. L'estimation du marché établie par Sit&a missionné pour assister la collectivité dans le cadre de cette consultation, est de 234 000 € HT. Les critères de sélection étaient Prix : 40% et Valeur technique : 60%.

La commission a donc procédé le 6 Novembre à l'ouverture des 2 offres reçues en présence de M. Enard de Sit&a qui lui en a présenté l'analyse, le 13 novembre.

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier ces travaux d'enfouissement à la SAS DELAIRE de Chef-Boutonne, pour un montant de 221 986,50 €.

Monsieur le Maire complète l'exposé de Monsieur Coirault en précisant le nouveau plan de financement de l'opération ainsi établi et validé par l'assemblée :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	302 082,35 €	DETR	109 213,26 €
Frais indirects	15 860,19 €	ENEDIS	39 545,27 €
Total HT	317 942,54 €	A la charge de la commune	170 186,16 €
TVA	63 588,51 €	FCTVA	62 586,35 €
TOTAL TTC	381 531,05 €		381 531,05 €

Il est précisé que les 170 186,16 € HT à la charge de la collectivité, seront ainsi affectés :

- 12 860 € au budget annexe du service des eaux
- 157 326,16 € sur le budget général.

Monsieur le Maire projette le film concernant la démolition du château d'eau de la Plaine pour les élus qui n'auraient pas pu y assister.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des travaux, profite de ce sujet pour indiquer que l'entreprise Colas est en train de réaliser les travaux du parvis de l'Eglise et qu'elle a débuté les travaux de la rue Gambetta. Il précise que le passage des fourreaux pour le réseau d'éclairage, de télécom et d'électricité, doit être d'ores et déjà réalisé dans le cadre de ces travaux afin d'éviter de casser ce qui aura été fait. Cette plus-value sera à enlever du marché initial de Delaire .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- accepte le devis correspondants de l'entreprise Colas pour un montant de 2 470 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant, au marché Colas
- prend note que cette prestation sera soustraite du marché Delaire.

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY 1^{ERE} TRANCHE – EMPRUNT

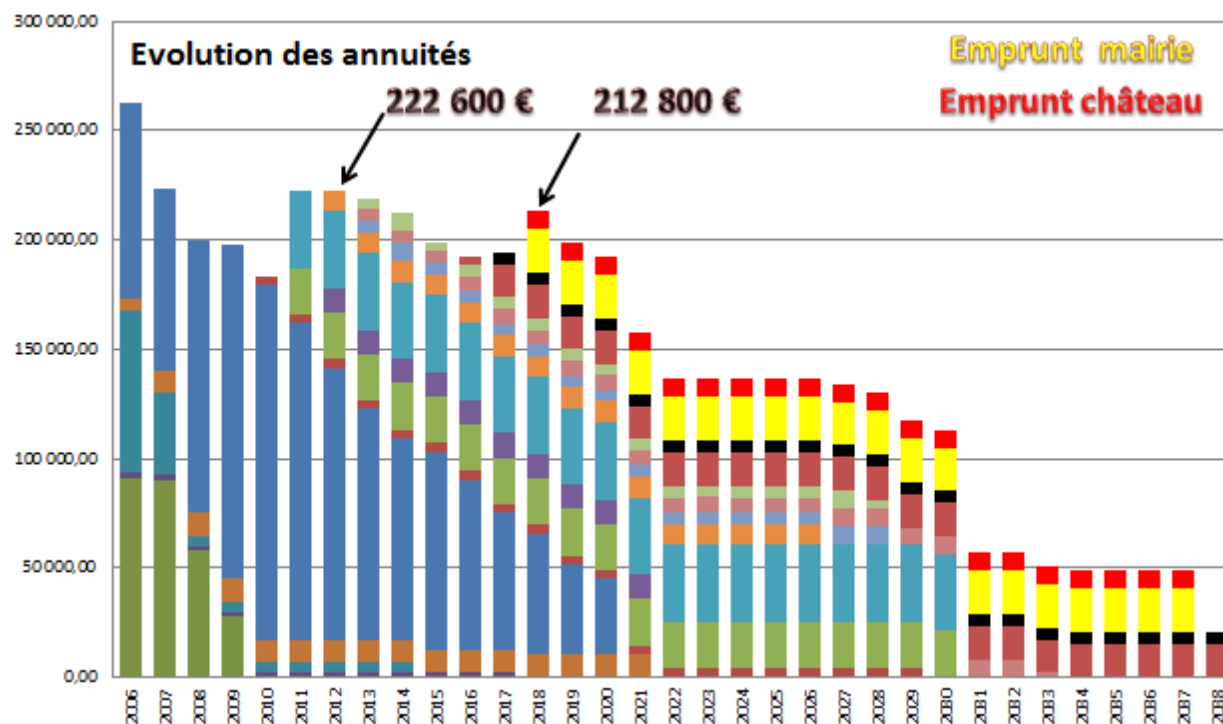
Monsieur Stéphane VASLIN membre de la commission « Finances – Marchés Publics » présente ce dossier.

Il rappelle le plan de financement de la 1^{ère} tranche de la Rénovation du Château de Javarzay ainsi établi :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et frais indirects	240 295,62 €	DRAC	83 878,88 €
SPS	1 952,00 €	CR	34 541,00 €
Architecte	32 103,42 €	CD	15 000,00 €
Total HT	274 351,04 €	FCTVA	54 005,45 €
TVA	54 870,21 €	A la charge de la la commun	141 795,91 €
TOTAL TTC	329 221,25 €	TOTAL	329 221,25 €

Sur proposition de la commission « Finances - Marchés Publics », le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de réaliser un emprunt de 140 000 € auprès de la Caisse d'Epargne la mieux-disante dont l'offre de prêt se caractérise ainsi Taux à échéances trimestrielles de 1,61% - frais de dossier 250€ - durée 20 ans.

Il commente l'incidence de ce prêt sur la dette communale :



Ce tableau indique que les 2 emprunts réalisés pour la rénovation de la mairie et la rénovation du château (1^{ère} tranche) ne majorent pas le montant des échéances de la collectivité au-delà du montant supportable et acceptable pour la collectivité (230 000 €) que l'assemblée s'était fixé.

Monsieur le Maire ajoute que l'état de la dette renégociée en 2006 permet de réaliser ces projets d'investissement sans pour autant l'endetter davantage la collectivité.

POINT SUR LES DECISIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE COMPETENCES

Monsieur le Maire commente les décisions prises par la Communauté de Communes Mellois en Poitou en matière de compétences. Il rappelle qu'à l'occasion de sa création au 01.01.2017, toutes les compétences des 4 collectivités qu'elles avaient auparavant, ont été agglomérées.

Il y avait nécessité et obligation de décider de la restitution ou de la conservation des compétences optionnelles et facultatives, au plus tard le 31/12/2017. Le principe est que toute compétence non intégrée revient aux communes.

La Communauté a pris les décisions suivantes :

- le 09 octobre 2017 :
 - Gestion des services d'aide à domicile (Communauté de Communes) Il est précisé que la gestion associative de l'ADMR de Chef Boutonne n'est pas remise en cause et reste la même.
- le 13 novembre 2017 :
 - Gestion des écoles élémentaires et préélémentaires (liste des écoles gérées actuellement) : Communauté de communes
 - Gestion des équipements sportifs avec la liste actuelle : Communauté de communes
 - Politique et cadre de vie : Communauté de communes
 - Protection et mise en valeur de l'environnement (concerne plus particulièrement la chaufferie de Lezay) : Communauté de communes
 - Assainissement : Communauté de communes
 - Aménagement numérique : Communauté de communes
 - Gestion des voiries : Communes.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de la commission « Animation de la ville » commentée par Madame Sylvie Magnain responsable, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer d'une aide de 700 € au Comité des fêtes du Chef-Bouotnais, pour l'organisation du marché de Noël.

FIXATION DES TARIFS 2018 DES SERVICES COMMUNAUX

Sur proposition de la commission « Animation de la ville » commentée par Madame Sylvie Magnain responsable Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de reconduire les tarifs 2017 pour 2018, à l'exception des tarifs de location des tivolis inchangés depuis 10 ans
- Fixe les tarifs de location des tivolis comme suit à compter du 01.01.2018 :

	Stand 4x3 (sans bâche)	Stand 3x3	Stand 3X4,5	Stand 3X6
Association communale et cantonale :	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association extra cantonale et particuliers	5 € l'unité	15 € l'unité	20 € l'unité	25 € l'unité.

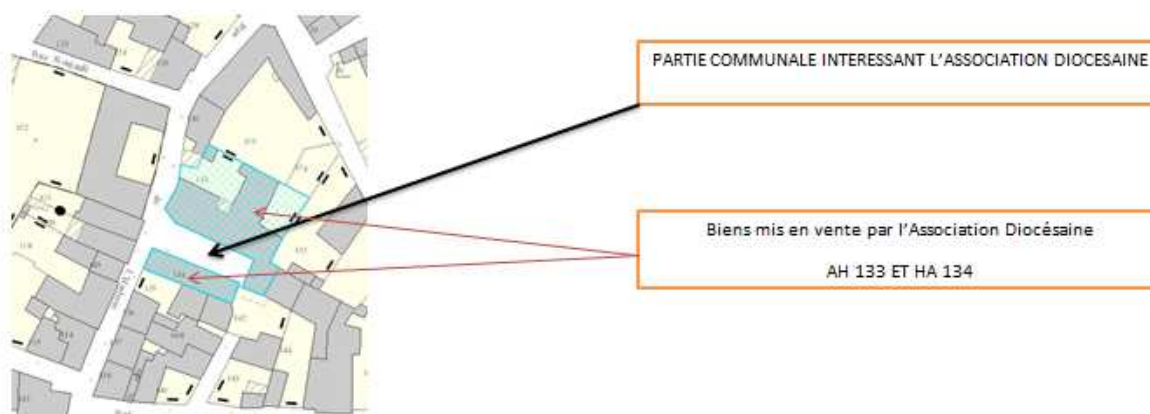
Il est précisé que les locations seront formalisées par la signature d'une convention qui aura une clause concernant l'assurance liée à cette location.

ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Sur proposition de la commission « Animation de la ville » commentée par Madame Sylvie Magnain responsable Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que l'utilisation des salles communales par les associations locales sera gratuite quel que soit le nombre d'utilisations par an (la disposition antérieure prévoyait un paiement à compter de la 6^{ème} utilisation)

DEMANDE ACHAT DE PARCELLE PAR L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE POITIERS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'Association Diocésaine propriétaire de 2 immeubles Rue de l'Huilerie souhaiterait acquérir la partie communale située entre les 2 pour créer ainsi un seul ensemble.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte de céder la partie située entre les 2 immeubles à l'association Diocésaine sous réserve qu'elle rembourse à la commune les frais afférents à cette transaction (frais liés à l'enquête publique, frais de division, frais d'acte)
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et toute pièce afférente.

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET-SOMMAIRE DU PROJET DE REFECTION DES FAÇADES DU CENTRE CULTUREL ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre de la mission confiée au Cabinet « Atelier Sites et Projets » pour le traitement des façades du centre culturel (310 m² de façades) et des services techniques (503m²), l'esquisse et la définition d'une enveloppe financière pour chaque site, ont été présentées et commentées.

Au gré des réactions et du débat, Monsieur Stéphane Vaslin indique qu'il conviendrait d'avoir une réflexion globale du réaménagement de l'ensemble de la Place Pré. L'état de la toiture des services techniques est évoqué. Sa réfection pourrait être une priorité avant l'aménagement esthétique des façades.

Les avis divergent quant aux esquisses présentées.

Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un outil d'aide à la décision et ce projet ne constitue pas une priorité et ne sera donc pas inscrit dans le programme d'investissements 2018. La présentation de ce dossier suscite la réflexion mais ne conduit pas à une décision immédiate.

REFLEXION SUR UN PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

En vertu du mandat qui lui était donné par le Conseil Municipal, en 2015, pour mener une réflexion au titre de la création d'une commune nouvelle, Les Maires et les adjoints des communes de Chef-Boutonne, Crézières, Fontenille Saint Martin d'Entraigues, La Bataille et Tillou se sont rencontrés le 7 Novembre 2017.

La liste de ces communes n'est pas arrêtée et les discussions se poursuivent. Monsieur le Maire demande aux élus leur avis quant à la pertinence de ce projet de périmètre. Tous sont d'accord sur le principe et 6 d'entre eux pensent qu'un élargissement géographique serait même souhaitable.

Une approche quant aux situations et implications budgétaires et au personnel de ces collectivités sera faite en janvier. La concertation dont Monsieur Claude Redien est le coordonnateur, se poursuit donc.

PLAN CAVALIER – CONVENTION DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Il est rappelé qu'un marché d'étude, de conception et de réalisation de 9 plans cavaliers a été conclu en 2013 par le Comité Départemental du Tourisme des Deux-Sèvres (A.D.T), mandataire et partenaire de l'opération « Petites Cités de Caractère » des Deux-Sèvres avec Monsieur Damien CABIRON. A la suite de ce marché qui a pris fin en date du 31 décembre 2015, la ville de CHEF-BOUTONNE adhérente au réseau des Petites Cités de Caractère en Nouvelle-Aquitaine depuis 2016, a souhaité, avec la participation financière de l'ADT, se doter d'un plan cavalier selon les mêmes clauses techniques que précédemment.

Le plan cavalier de la Ville de CHEF-BOUTONNE, représentant la totalité des volumes par le dessin au 1/200^e de l'intégralité des façades, toitures, aménagements paysagers, urbains et mouvements de la topographie, mis en couleur et ombré, est livré sous forme informatique (fichiers EPS vectorisé, TIFF et JPG) ainsi que sous la forme de 5 tirages papier de grand format.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de cession de droits d'auteur.

PRESENTATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 Janvier 2017, le Conseil Municipal a demandé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'élaborer le Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI). Ce schéma a pour objectif de recenser les moyens de secours sur le territoire, de lister les carences et de chiffrer les investissements nécessaires.

Le schéma communal ainsi élaboré, indique que 94 % des constructions sont couvertes de manière suffisante, ce qui est tout à fait satisfaisant sur l'ensemble d'un territoire. Les 6% comportant des lacunes et pour lesquels il conviendra de réaliser des améliorations, sont présentés par priorité d'urgence. Le programme pluriannuel d'investissements à envisager représente environ 98 000 € TTC.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Afin d'adapter les secteurs géographiques à prendre en compte pour le remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre de leur mission d'élu, le Conseil Municipal à l'unanimité, détermine ainsi la prise en charge des déplacements comme suit:

- **Maires et adjoints** : le remboursement des frais kilométriques sera effectué (sur la base la base en vigueur) pour les réunions qui auront lieu hors de la communauté de communes de Mellois en Poitou
- **Conseillers municipaux** : le remboursement des frais kilométriques sera effectué (sur la base la base en vigueur) pour les réunions qui auront lieu hors de la commune.

Les frais sont remboursés sur présentation d'un état justificatif par l'élu

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication

rappelle les diverses animations du mois à venir inscrites sur l'agenda du Couleur Boutonne de Nov - Dec

Elle annonce que l'activité pétanque reprend avec l'association Pétanque Boutonnaise sous la Présidence de Frédéric Jallys. La commission animation de la ville se réunira le 07 décembre.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales

Indique qu'elle a parfois des difficultés à distribuer le livret d'accueil en cas d'absence de boîtes à lettres par exemple et que les occupants du foyer sont difficiles à intercepter. La rencontre avec les arrivants est pourtant l'objectif de cette distribution, car elle leur permet d'identifier l'élu référent de leur quartier.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux-Voirie et de la Valorisation du patrimoine

aborde les divers chantiers en cours (par les entreprises et en régie).

Il indique que sans réponse des garagistes locaux à la recherche d'un véhicule, il a été donné suite à une opportunité évoquée au gré d'une discussion avec la SARL ARDEN NEGOCE de Verteuil sur Charente. Un camion respectant les caractéristiques définies avec les services ainsi que l'enveloppe consacrée de 20 000€ a ainsi été acheté pour un montant de 19 800 € TTC. Le Sivu achète, comme prévu, le véhicule remplacé pour un montant de 800 €

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La suggestion faite par un propriétaire situé aux abords de la zone d'intervention de l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de l'action foncière pour la revitalisation du Centre Bourg. Un accord de principe est donné pour que le périmètre d'intervention soit étendu afin de tenir compte de cette nouvelle propriété.
- Le repas annuel de fin d'année (élus – agents) aura lieu le 15.12.2017.
- Un point d'étape est fait quant à l'évolution du dossier de mutualisation du chauffage en cours avec la Région pour le Lycée et l'EHPAD : réalisation d'un plan topographique 828 € TTC) et de la division parcellaire (717€ TTC)
- Le dossier AVAP sera présenté en commission le 23.11.2017
- Mme Jollivet et Mme Céline Fournier sont venues présenter et commenter leur projet de scénarii pour l'évolution de la scénographie du musée du Château de Javarzay, aux associations et partenaires qui ont plutôt donné globalement un accueil favorable. Une nouvelle rencontre aura lieu entre les associations et les représentants de la commune. Une présentation en sera faite au Conseil Municipal.
- La reconduction du service Mobilibus de transport des personnes au marché le samedi matin est envisagée par les communes volontaires (Ardilleux, Crézières, Hanc, La Bataille, Loubigné)
- Messieurs Jean-Claude Largeau et Jean-Christophe Gaudineau dont la période de 10 ans de disponibilité pour convenances personnelles arrivait à échéance ont été radiés des effectifs, à leur demande.
- Les relevé des compteurs d'eau sur la commune sera effectué par les agents de Véolia à partir du 23.11.2017. Il est rappelé comme indiqué dans le journal municipal, la possibilité de demander un justificatif d'identité des agents qui se présentent à cet effet.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 18.12.2017.

La barrière du Chemin des Meuniers dont Monsieur Christian Gripon rapporte le dysfonctionnement, sera revue.

Madame Sylvie Couteau demande si la nouvelle réunion des membres du CCAS, des représentants du personnel et des élus, qui devait être organisée pour faire suite à la 1^{ère}, est programmée. Monsieur le Maire répond qu'aucune date n'a pu, à ce jour, être fixée. Il en profite pour informer l'assemblée du départ, pour rapprochement géographique de son domicile, de Madame Goupil infirmière - coordinatrice dont le travail a été très productif et efficace, et de l'arrivée de son remplaçant.

Le panneau endommagé situé en face du Lycée des Métiers, évoqué par Monsieur Pascal Truteau, sera remplacé rapidement.

Un point est fait à la demande de Madame Séverine Berland, sur la rencontre mensuelle entre élus et 15 habitants (et leur conjoint) tirés au sort dans la liste électorale.

Ces invitations auxquelles chacun est libre de donner suite ou pas, sont l'occasion d'échanger spontanément et librement, entre administrés qui se connaissent ou pas et avec les élus, sur les sujets qui intéressent les participants. Ce moment convivial dure environ 1 heure. La prochaine rencontre aura lieu le 09.12.2017.

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 20 Novembre 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.